# Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2019

Lors de la séance du 26 novembre, les conseillers ont notamment voté – à l'unanimité - une motion pour qualifier notre Ville de « Commune hospitalière ». Un moment fortement applaudi par le public, venu en nombre (notre photo) pour féliciter tous ceux qui se sont investis pendant des mois pour aboutir à un texte qui satisfasse les cinq groupes politiques et les associations.

La séance débute après les interpellations de deux habitants : la première au sujet des mesures prises par la Ville et le CPAS pour qu'il soit procédé à la détection du radon et aux travaux nécessaires pour la protection des enfants dans les écoles, crèches et autres milieux d'accueil sous la responsabilité de la Ville/du CPAS ; la seconde, pour sauver la gare SNCB de Louvain-la-Neuve.

A François Genot, l'échevin de la Santé Benoît Jacob annonce que 11 bâtiments publics de Mousty et environs seront contrôlés au moyen de 43 détecteurs, jusqu'au printemps. Si une présence de radon supérieure à la norme est détectée, des mesures de remédiation seront prises. La présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle ajoute que les crèches ont été contrôlées de janvier à avril 2019 : toutes ont un taux de radon inférieur à la norme. Des tests seront effectués à la résidence du Moulin et à la crèche des Vallées.

A Michaël Derom, la bourgmestre Julie Chantry signale que, vu les outils en cours d'élaboration à Louvain-la-Neuve (le SOL et le PCM), il est trop tôt pour demander au Collège de se prononcer. Les arguments de l'habitant seront ajoutés à la réflexion.

Les conseillers observent une minute de silence à la mémoire de l'ancienne conseillère communale et conseillère CPAS Patricia Janssens, décédée le 10 novembre.

La bourgmestre annonce la démission de la conseillère Ecolo Natacha Legrand - qu'elle remercie pour le cœur qu'elle a mis à sa tâche - et reçoit la prestation de serment de son remplaçant Thomas Leclercq.

## Politique du logement

Avant de présenter la Déclaration de politique générale 2019-2024 pour le logement, la bourgmestre propose un exposé sur le contexte du logement en Brabant wallon - dans notre ville en particulier - et un bilan des actions de la mandature précédente. Il en sera question dans le Bulletin communal à paraître à la mi-décembre. Le travail se poursuivra dans la continuité. Une nouveauté cependant : l'octroi d'une prime mensuelle communale de 100€ (à ajouter à la prime provinciale, de 100€ également), pendant trois ans, pour les jeunes ménages qui souhaitent acquérir une maison à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

La conseillère Géraldine Pignon demande si la Ville est prête à s'orienter vers un plafonnage des loyers. Le conseiller Jacques Otlet communique ses doutes quant à l'efficacité des outils « kangourou », « CLT » et « commodat » que la majorité essaie de mettre en œuvre. Il estime que la prime ne sera pas incitative, quand on voit le coût d'une maison dans notre ville. « Vous devriez demander à conventionner beaucoup plus de logements auprès des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) et de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) provinciale, c'est prévu par le Code wallon du Logement, ça permet de prioriser les attributions pour les gens de la commune. » Le conseiller suggère une réduction des additionnels au précompte immobilier, qui pourrait être plus conséquente que la prime mensuelle de 100€.

A la conseillère, Julie Chantry répond que « La grille des loyers, ce n'est pas quelque chose qui dépend du niveau de pouvoir communal. Mais je me ferai un plaisir de relayer cette demande - que nous partageons - auprès des instances décisionnaires en la matière ». Au conseiller, elle promet de se renseigner sur le conventionnement, matière qu'elle connaît peu. Elle reconnaît que la prime n'est sans doute pas suffisante, ce sera une première expérience d'un an, l'objectif est d'aller plus loin en modifiant les conditions d'octroi.

L'échevin des Finances Philippe Delvaux se réjouit de la revalorisation prochaine de notre dotation du Fonds des communes, puisque celle-ci devrait se baser sur les chiffres de 2017 (et non plus ceux de 2013) qui ont vu notre taux de logements publics remonter au-dessus des 10%. « D'après les chiffres dont je dispose, le nombre de communes qui atteignent ce pourcentage a chuté de 42 à 36, ce qui aura un effet de levier sur le montant de notre dotation. »

La bourgmestre comprend que l'échevin se réjouisse de l'impact financier favorable pour notre Ville mais regrette que le taux de logements publics diminue dans autant de communes.

OLLN2.0 s'abstient, les autres votent pour.

### **Gestion Centre Ville**

L'échevin du Commerce Cedric du Monceau demande aux conseillers d'approuver le renouvellement du contrat de gestion à conclure avec la Gestion Centre Ville (la GCV, qui organise notamment Louvain-la-Neige et Louvain-la-Plage) pour trois ans.

La conseillère Christine Van De Goor espère qu'Ottignies sera intégrée dans le prochain contrat, puisque l'association des commerçants d'Ottignies se redynamise.

La conseillère Raphaële Buxant évoque l'assemblée du groupe Kayoux (28 participants) : la moitié des votants se sont prononcés pour un arrêt du contrat avec la GCV. « Ceci dans un contexte général où la confiance est détériorée face à toutes ces associations de type public-privé qui gèrent des fonds publics avec trop souvent des malversations possibles à la clef. »

L'échevin s'étonne de cette réaction alors que pour les administrateurs de la GCV, il s'agit quasiment de bénévolat : pas de jetons de présence, pas de dividendes. « Il y a une structure de contrôle, un trésorier, un audit et un rapport annuel sur les comptes. Mais je comprends votre frustration de ne pas être représentés au sein de l'AG. »

La bourgmestre se dit choquée par les propos du groupe Kayoux. « La GCV fait du bon travail. Si vous aviez pris la peine de les contacter, ils vous auraient renseignés. Vous amenez de la suspicion. A vous entendre, on a l'impression qu'on est sur une future affaire Publifin pour la GCV! »

Les conseillers Nicolas Van der Maren et Bénédicte Kaisin, qui représentent OLLN2.0 au sein de l'AG de la GCV, sont eux aussi choqués. « En réunion des Affaires générales, on a proposé de vous apporter des renseignements complémentaires, vous ne nous avez pas sollicités. »

La conseillère Jeanne-Marie Oleffe, à l'origine de la création de l'ASBL, remarque que celle-ci fonctionne comme une coopérative. « Il n'y a rien de plus démocratique qu'une coopérative. Ce n'est pas les 15.000€ que la Ville lui octroie qui permettraient d'animer le centre de Louvain-la-Neuve, si la Ville devait le faire elle-même! »

Les conseillers votent pour à l'exception de Kayoux (1 contre et 1 abstention).

### **Navette autonome**

L'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes propose aux conseillers d'approuver le marché qui permettra de procéder à la consultation des bureaux d'expertise pour le développement du projet de navette autonome « Navajo » dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve.

La conseillère Nancy Schroeders demande s'il est encore intéressant que le trajet passe par le China Belgium Technology Center (CBTC), dès lors que ce projet a pris du retard.

Les conseillères Kayoux mentionnent les votes contre ce projet lors de leurs assemblées citoyennes d'avril et novembre. « Cette technologie ne va-t-elle pas entraîner la disparition des chauffeurs de bus ? Et si on attendait que cela fonctionne vraiment avant d'investir énormément ? Ce projet est estimé à  $872.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse, Kayoux mentionne un montant de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise à la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remise a la presse de <math>413.000 \in (NDLR: dans sa note remis$ 

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer remarque que beaucoup de partis politiques sont pour la participation citoyenne. « Mais ici, c'est à vous dégoûter de la participation ! On serait au café du Commerce, quelle serait la différence ? Où est la réflexion ? Un état des lieux un peu rationnel ? »

« Ce n'est pas le sujet ! », lance Raphaële Buxant.

L'échevin rappelle que c'est le TEC qui va assumer l'essentiel de l'effort financier, pour essayer d'acquérir du savoir-faire. « Si le TEC investit dans ce projet, c'est pour ne pas laisser ces technologies au privé. Si on parvient à faire tourner la navette sur un circuit pendant une demi-heure, ce sera déjà une réussite. Il s'agit d'un laboratoire en temps réel, un test qui va durer un an. On espère développer quelque chose qui sera utile, mais à ce stade, on ne peut que l'espérer. »

David da Câmara Gomes signale que le CBTC n'est qu'un point sur l'itinéraire de la navette - le retard du chantier n'a pas d'incidence - et que le Collège continue de réfléchir en parallèle à un projet de navette

intra-communale. « On s'est engagés dès le début à faire fonctionner le projet avec la 4G uniquement. Il faudra du wifi, mais on ne mettra pas la 5G! » Il félicite la conseillère Kayoux d'être si rapidement devenue une « politique politicienne ».

« Attaque ad hominem ! », lance Raphaële Buxant.

Le Premier échevin Cedric du Monceau évoque l'intérêt de faire de la recherche, dans une ville universitaire. « On a la chance de tester quelque chose. Même si j'aime saluer le chauffeur du bus, et si j'aimais le métro de Paris avec ses tickets et ses poinçonneurs. »

Les conseillers votent pour, moins deux « contre » (Kayoux) et deux abstentions (Christine Van De Goor et Jacques Otlet).

### **Terrain d'Aventures**

Les conseillers approuvent l'octroi de la subvention annuelle au Terrain d'Aventures (2000€), à l'exception de 4 abstentions au sein d'OLLN2.0. « On ne conteste pas la qualité de cet espace, mais pouvoir disposer d'un rapport d'activités ne serait pas superflu », remarque la conseillère Nancy Schroeders.

Le conseiller Jacques Otlet demande pourquoi cette ASBL semble bénéficier d'un régime de faveur, puisqu'elle ne s'inscrit ni dans les subsides aux associations sociales, ni dans les subsides aux associations jeunesse, ni dans les subsides aux associations culturelles. « A titre de comparaison, le plus gros subside octroyé à une association sociale s'élève à 1133€. Ici, c'est 2000€ sans justification… et ça fait des années que ça dure! »

L'échevin de la Jeunesse Benoît Jacob répond que le Terrain doit justifier l'utilisation des subsides. Cela ne passe pas au Conseil, mais on pourrait prévoir que le rapport se trouve dans le dossier soumis aux conseillers, l'an prochain.

#### **Deux motions**

En fin de séance, les conseillers votent à l'unanimité une motion d'urgence climatique, qu'ils adresseront à la Région, au Fédéral et à l'Europe.

Une seconde motion, pour qualifier notre Ville de « Commune hospitalière » (projet initié par le CNCD 11.11.11), est également votée à l'unanimité. Et très fortement applaudie par le public, venu en nombre pour féliciter tous ceux qui se sont investis pendant des mois pour aboutir à un texte qui satisfasse les cinq groupes politiques et les associations.

Le conseiller Pierre Laperche énumère les six axes sur lesquels la Ville propose de s'engager pour accueillir encore mieux les migrants. L'échevin en charge de l'Accueil des personnes d'origine étrangère Abdel Ben El Mostapha remarque que notre commune était déjà hospitalière, même sans cette motion. Il se lève et, solennel, promet que cette motion vivra!